



**PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME  
BUREAU de L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : mise en place de servitudes d'utilité publique sur l'ancien site de stockage de résidus de traitement de minerai, commune de SAINT PIERRE LE CHASTEL, lieu-dit « Roure les Rosiers »**

Une enquête publique est ouverte **du mardi 12 novembre 2019 à partir de 10h00 au vendredi 13 décembre 2019 inclus jusqu'à 16h30**, pendant 32 jours, sur le territoire de la commune de **SAINT PIERRE LE CHASTEL** relative à la nécessité de mettre en place des servitudes d'utilité publique sur les parcelles C458, C459, C460, C461, C463, C623, C757, C758, C759, C760, C761, C763, C764, C765, C766, C767, C768, C769, C770, C771, C772, C773, C774, C775, C776, C777, C778, C779, C780, C781, C782, C783, C784, C785, C786, C787, C788, C789, C790, D172, D173, ZK15, ZK16, ZK17, ZK19, ZK 63 et l'ancien lit de la Veyssières situées **au lieu-dit "Roure les Rosiers"**.

Ces servitudes concernent l'interdiction de :

- tous travaux pouvant porter atteinte à l'intégrité du terrain et à la couverture du site (notamment : terrassements, affouillements, creusement de puits ou sondages...) à l'exclusion des aménagements nécessaires à sa surveillance ;
- toute construction même légère ;
- la réalisation de jardin d'enfants, de camping, d'aire de stationnement et tout nouvel aménagement destinés à des activités de loisirs ;
- les cultures de plantes, fruits ou légumes à des fins alimentaires ;
- le pacage d'animaux et toute utilisation à des fins agricoles.

Le dossier qui comporte notamment un rapport de présentation, un plan faisant apparaître le périmètre déterminé, le plan parcellaire et le projet d'arrêté, est consultable :

- en mairie de **SAINT PIERRE LE CHASTEL** (siège de l'enquête) et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture de la mairie les **lundi de 14h00 à 19h00, mardi de 14h00 à 18h00, jeudi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 14h00 à 18h00** ;
- à la Préfecture du Puy de Dôme, sur un poste informatique, au bureau de l'Environnement, 5ème étage du bâtiment situé rue d'Assas, à Clermont-Ferrand, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h (15h30 le vendredi) ;
- sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr) ; rubriques : Politiques publiques/environnement, eau, préventions des risques/mines).

M. Bernard GRUET, directeur d'industrie, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra le public en mairie du **SAINT PIERRE LE CHASTEL**, les :

- **mardi 12 novembre 2019 de 10h00 à 12h00** ;
- **mardi 26 novembre 2019 de 10h00 à 12h00** ;
- **vendredi 13 décembre 2019 de 14h30 à 16h30**.

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert à cet effet en mairie du **SAINT PIERRE LE CHASTEL**, pendant ses horaires d'ouverture rappelés ci-dessus ;
- soit les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal durant les permanences ;
- soit les transmettre, au siège de l'enquête en mairie de **SAINT PIERRE LE CHASTEL**, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre ;
- soit les adresser par mail à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr). Ces observations par mail seront mises en ligne sur le site de la préfecture du Puy de Dôme.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la DREAL, UID 15/03/63, 7 rue Léo Lagrange, 63 033 Clermont Fd, ou au téléphone : 04 73 17 37 43 ou 04 73 17 37 48. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame la Préfète du Puy-de-Dôme avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'institution des servitudes d'utilité publique ou un refus.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)) et en mairie de **SAINT PIERRE LE CHASTEL** du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché en mairie de **SAINT PIERRE LE CHASTEL** ainsi qu'aux abords du site concerné.